



Les Ailes du désir – ANEPCCA V
6 rue Sedaine, 75011 PARIS

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES AILES DU DESIR ANNEE SCOLAIRE 2006-2007</p>

L'assemblée générale des *Ailes du désir*, association nationale des enseignants et partenaires des options cinéma audiovisuel, a eu lieu les samedi 21 et dimanche 22 octobre 2006, à l'Ecole Normale Supérieure et à la Cinémathèque française.

La séance plénière a traité des points suivants :

1. Rapport moral et financier

Le rapport moral a dressé le bilan des actions mises en œuvre, au cours d'une année marquée par la reconnaissance d'une exception pédagogique à la législation du Droit d'auteur, autorisant la diffusion d'extraits cinématographiques en classe dans des limites qui demeurent toutefois imprécises.

Les informations données par les adhérents et les délégués régionaux ont permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées dans certaines académies, en particulier lors de l'attribution de la Certification complémentaire.

Sur le plan pédagogique, l'association a joué son rôle d'outil de mise en relation et de réflexion ; elle a relayé les souhaits exprimés au cours des discussions sur le nouveau film au programme et les outils destinés à l'accompagner ; par ailleurs les synthèses réalisées lors des ateliers de l'assemblée générale précédente ont servi de base de travail à de nombreuses commissions pour la correction des épreuves écrites du baccalauréat.

Le bilan financier a mis en évidence la représentativité importante de notre association, la stabilité du nombre d'adhésions et les efforts déployés pour assurer à la revue une plus large diffusion.

Le rapport moral et le rapport financier ont été votés à l'unanimité.

2. Débat d'orientation et perspectives

Le débat d'orientation a souligné les enjeux importants qui se dessinent, en cette période de mutations liées à la mise en place de la LOLF (loi organique portant loi de finances), pour l'avenir de notre enseignement.

Tout en se réjouissant de la mise en place du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, l'assemblée générale a réaffirmé la nécessité d'une reprise de travaux réguliers de la COSEAC, seul lieu de rencontre et de décision entre nos deux ministères de tutelle.

La mise en place de la LOLF et l'autonomie qu'elle accorde aux Académies, aux Directions régionales de la culture et aux établissements risque de modifier considérablement le fonctionnement des options et de remettre en question un partenariat déjà fragilisé, dans de nombreuses régions, par une baisse ou une disparition pure et simple des subventions accordées aux options facultatives. L'association aura plus que jamais un rôle à jouer afin de défendre cette dimension indispensable de notre enseignement. Dans cette perspective, il est urgent de faire parvenir à Dolorès Pigeon ou à Christophe Pasquet des informations sur le fonctionnement pédagogique et financier du partenariat dans les établissements, afin qu'ils puissent établir un bilan précis, nécessaire à un travail de fond sur cette question. Il sera aisé, par exemple, de leur envoyer le bilan établi chaque année à la demande de la Direction des affaires régionales et du Rectorat. L'assemblée générale a exprimé nettement sa volonté de permettre à chaque option de respecter les programmes nationaux en demandant une

homogénéisation et une hausse du montant des subventions attribuées, ainsi que l'élaboration d'un texte de cadrage concernant leur affectation et autorisant les équipes à adapter cette dernière à leur projet pédagogique. Elle a également soulevé la question de l'extension du partenariat aux enseignements de cinéma dispensés en classes préparatoires.

La disparition prochaine de la procédure nationale de recrutement des postes à profil rend particulièrement manifeste l'importance de la formation des professeurs. L'assemblée générale a réitéré sa demande de voir se mettre en place une formation initiale, suivie d'un stage pratique, dans tous les IUFM. Elle a rappelé également la nécessité de clarifier la composition des jurys attribuant la Certification complémentaire et de soumettre systématiquement les candidats à un exercice d'analyse de séquence. Dans le domaine de la formation continue, elle a souligné l'importance de réunir enseignants et partenaires lors de stages nationaux et de journées annuelles organisées dans les académies.

Une réflexion sur les outils pédagogiques associés au programme de l'oral du Baccalauréat a mis en évidence le souhait que le choix des instances chargées de leur élaboration soit effectué à partir d'une ouverture plus grande à la diversité des approches.

L'intérêt de porter la durée de l'épreuve du Baccalauréat à quatre heures a été réaffirmé, ainsi que la nécessité d'étendre le coefficient 2 de l'option facultative aux élèves des sections technologiques.

Comme les années précédentes, Christine Juppé Leblond, Inspectrice Générale en charge des enseignements cinéma et audiovisuel, a répondu à notre invitation et a apporté des informations et des axes de réflexion précieux sur les questions abordées. Elle a attiré notre attention sur l'inscription de nos options dans le volet culturel des projets d'établissements et sur l'importance de les représenter au sein des conseils pédagogiques qui se mettront en place cette année. Elle nous a informés de la réorganisation, au sein de l'Inspection générale, du Groupe des Enseignements et de l'Education artistiques.

3. Fonctionnement de l'association

Le contenu de la revue a fait l'objet d'une discussion, au cours de laquelle les membres du comité de rédaction ont lancé un appel à contribution.

La réflexion sur la défense du partenariat a montré l'importance du rôle des délégués régionaux, qui n'a cessé de se développer durant ces dernières années. Des réponses précises et rapides seront en effet nécessaires pour mener un travail efficace dans ce domaine et proposer une synthèse utile à toutes les options.

L'assemblée a procédé à l'élection des délégués régionaux et du **conseil d'administration**.

Ce dernier se compose de Jean-Albert BRON, Suzanne DENE, Annabel LANIER, Monique LATHELIER, Jacques LUBCZANSKI, Guy MAGEN, Geneviève MERLIN, Chrystophe PASQUET, Patrick PERROTTE, Dolorès PIGEON, Axel RABOURDIN, Marie-Andrée RYSIEWICZ, Annick SANSON, Maxime BRILLAND et Jean-Paul WARREN.

Les délégués régionaux élus sont :

Fabio BELLISARIO (ALSACE – LORRAINE), Isabelle BREIL (AQUITAINE), Jacqueline SOUMASTRE (AQUITAINE), Annie AUCOUTURIER (AUVERGNE), François LECLERCQ (BASSE-NORMANDIE), Alain VORIMORE (BRETAGNE), Louis D'ORAZIO (CENTRE), Jacques CHENU (CENTRE), Jacques LUBCZANSKI (ILE DE FRANCE), Gérard FORTE (LANGUEDOC-ROUSSILLON), Henry MESPOULET (LIMOUSIN), Hubert SAUVAGE (NORD PAS DE CALAIS), Marie-Françoise NONNON (NORD PAS DE CALAIS), Max MAURO (PACA), Sylviane AMOYEL (PACA), Daniel BURG (POITOU CHARENTES), Nicole BOUCHET (POITOU CHARENTES), Dominique CARON (RHONES ALPES), Olivier BERSOU (RHONES ALPES), Daniel MARTIN (REUNION).

Le dimanche 22 octobre, le Conseil d'Administration s'est réuni pour décider de son fonctionnement et procéder à l'élection de son **nouveau bureau**.

Celui-ci se compose d'Axel RABOURDIN (président), Dolorès PIGEON (vice-présidente, chargée de la question du partenariat), Monique LATHELIER (vice-présidente, chargée des relations extérieures), Geneviève MERLIN (vice-présidente, en charge des questions pédagogiques), Patrick PERROTTE (trésorier), Annabel LANIER (secrétaire).

4. Pédagogie :

Trois ateliers ont été consacrés à l'épreuve orale du Baccalauréat et ont permis d'élaborer des fiches d'évaluation susceptibles de permettre une meilleure harmonisation des pratiques. L'un a porté sur la question de l'analyse de séquence, l'autre sur celle de l'évaluation de la pratique et le troisième a été consacré à l'épreuve facultative. Le résultat des travaux des commissions sera publié dans le prochain numéro de la revue et sur le site des ailes du désir (<http://www.ailesdudesir.com/index.htm>).

5. Appel à contribution :

- Nous vous rappelons l'importance de notre travail de réflexion sur le partenariat et vous demandons de faire parvenir à Dolores Pigeon (dolores.pigeon@free.fr, 6 rue de l'Egalité, 59552 Lambres lez Douai) et Chrystophe Pasquet (chryspas.instimag@wanadoo.fr) et cela avant le 15 janvier 2007 :
 - Soit les bilans pédagogiques et financiers envoyés par le lycée et le partenaire au Rectorat et à la DRAC
 - Soit le mini-questionnaire à télécharger sur le site
 - Soit l'enquête approfondie à télécharger sur le site
- C'est avant le 15 janvier 2007 également que doivent nous parvenir les articles pour le prochain numéro du Cahier des Ailes du désir. Vous pouvez dès maintenant signaler vos projets d'article à Monique Lathelier(modue@wanadoo.fr, 208 rue de Tolbiac, 75013 Paris), le comité de rédaction devant très prochainement en arrêter le sommaire.

Adhésion pour l'année 2006-2007 aux Ailes du désir « ANEPCCAV »
(à adresser à : **Ailes du désir- adhésions, 18 rue Emile Allier, 30000 NÎMES**)

Nom, prénom :

Adresse pers :

Tél. pers. :

Adresse Internet:

Enseignant (discipline, établissement) :

Etablissement (nom, adresse, tél.) :

Partenaire (nom, adresse, tél.) :

- Adhère à l'association « Les ailes du désir » et verse le montant de la cotisation annuelle, **35 euros, à l'ordre des Ailes du désir, par chèque joint, postal ou bancaire** (barrer le mot inadéquat).
- Accepte la diffusion de mes coordonnées oui / non
Signature :